PROMPERÚ informe





Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID-19, le gouvernement péruvien a pris les mesures suivantes :

- Les voyageurs entrant au Pérou doivent remplir une déclaration sur l'honneur (<u>lien</u>) et présenter un test moléculaire (PCR) négatif, un test antigénique négatif ou un certificat médical de décharge épidémiologique avant de monter dans l'avion. Les résultats des tests doivent être obtenus au plus tard 72 heures avant l'enregistrement.
- L'entrée des passagers non-résidents du Pérou en provenance de l'Inde, d'Afrique du Sud et/ou du Brésil ou ayant fait une escale dans ces pays au cours des 14 derniers jours est suspendue **jusqu'à 30 mai**.
- La quarantaine est supprimée pour les voyageurs entrant dans le pays, à l'exception des Péruviens et des résidents étrangers en provenance d'Afrique du Sud, du Brésil et/ou de l'Inde ou ayant fait escale dans ces pays, qui doivent faire une quarantaine obligatoire à leur domicile, dans un hébergement ou dans un autre centre d'isolement temporaire pendant 14 jours à l'arrivée au Pérou.
- Pour les vols à l'intérieur du pays (locaux), seule la signature d'une déclaration sur l'honneur attestant que vous ne présentez pas les symptômes de la COVID-19 sera requise.
- Niveau d'alerte élevé: L'horaire de déplacement est de 04h00 à 22h00, avec une restriction des véhicules les dimanches dans la région de Loreto (Maynas, Alto Amazonas, Loreto, Mariscal Ramón Castilla, Requena, Ucayali, Datem del Marañón et Putumayo).
- Niveau d'alerte très élevé: L'horaire de déplacement est de 04h00 à 21h00, avec une restriction des véhicules les dimanches dans les régions de Amazonas (Chachapoyas, Bagua, Bongará, Condorcanqui, Luya, Rodríguez de Mendoza et Utcubamba), Áncash (Huaraz, Aija, Antonio Raimondi, Asunción, Bolognesi, Carhuaz, Carlos Fermín Fitzcarrald, Casma, Corongo, Huari, Huaylas, Mariscal Luzuriaga, Ocros, Pallasca, Pomabamba, Recuay, Santa, Sihuas et Yungay), Apurímac (Andahuaylas, Antabamba, Aymaraes et Cotabambas), Arequipa (Arequipa, Camaná, Caravelí, Castilla, Caylloma, Condesuyos et La Unión), Ayacucho (Cangallo, Huanca Sancos, Lucanas, Parinacochas, Páucar del Sara Sara, Sucre, Víctor Fajardo te Vilcas Huamán), Cajamarca (Cajamarca, Cajabamba, Celendín, Chota, Contumazá, Cutervo, Jaén, San Ignacio, San Marcos, San Miguel, San Pablo et Santa Cruz), Callao (Callao), Cusco (Acomayo, Calca, Canas, Chumbivilcas, Espinar, La Convención, Paruro, Paucartambo, Quispicanchi et Urubamba), Huancavelica (Huancavelica, Acobamba, Angaraes, Castrovirreyna,







PROMPERÚ informe



Churcampa et Huaytará), **Huánuco** (Huánuco, Dos de Mayo, Huacaybamba, Huamalíes, Marañón, Pachitea, Puerto Inca, Lauricocha et Yarowilca), **Ica** (Ica, Nazca, Palpa et Pisco), **Junín** (Huancayo, Junín et Chupaca), **La Libertad** (Trujillo, Ascope, Bolívar, Chepén, Julcán, Otuzco, Pacasmayo, Pataz, Sánchez Carrión, Santiago de Chuco et Gran Chimú), **Lambayeque** (Ferreñafe), **Lima** (Lima Metropolitaine, Barranca, Cajatambo, Canta, Cañete, Huaral, Huarochirí, Huaura, Oyón et Yauyos), **Madre de Dios** (Manu et Tahuamanu), **Moquegua** (Mariscal Nieto, General Sánchez Cerro et Ilo), **Pasco** (Pasco et Daniel Alcides Carrión), **Piura** (Piura, Ayabaca, Huancabamba, Morropón, Paita, Sullana, Talara et Sechura), **Puno** (Azángaro, Carabaya, Chucuito, El Collao, Huancané, Lampa, Moho, San Antonio de Putina et Sandia), **San Martín** (Moyobamba, El Dorado, Huallaga, Mariscal Cáceres, Picota, Rioja, San Martín et Tocache), **Tacna** (Tacna, Candarave, Jorge Basadre et Tarata), **Tumbes** (Tumbes, Contralmirante Villar et Zarumilla) et **Ucayali** (Coronel Portillo, Atalaya, Padre Abad et Purus).

- Niveau d'alerte extrême: L'horaire de déplacement est maintenu du lundi au samedi de 04h00 à 21h00, avec une restriction des véhicules et une stricte immobilisation sociale obligatoire les dimanches à Áncash (Huarmey), Apurímac (Abancay, Chincheros et Grau), Arequipa (Islay), Ayacucho (Huamanga, Huanta et La Mar), Cajamarca (Hualgayoc), Cusco (Cusco, Anta et Canchis), Huancavelica (Tayacaja), Huánuco (Ambo et Leoncio Prado), Ica (Chincha), Junín (Concepción, Chanchamayo, Jauja, Satipo, Tarma et Yauli), La Libertad (Virú), Lambayeque (Chiclayo et Lambayeque), Madre de Dios (Tambopata), Pasco (Oxapampa), Puno (Puno, Melgar, San Román et Yunguyo) et San Martín (Bellavista et Lamas).
- Ces mesures s'appliquent du 10 au 30 mai 2021.
- Le port du masque pour se déplacer dans tout le pays est obligatoire, cependant, le ministère de la santé du Pérou conseille le port de deux masques pour prévenir la transmission de la COVID-19.
- Le port de la visière de protection et de deux masques est obligatoire pour se déplacer dans les centres commerciaux, les galeries, les grands magasins, les marchés, les supermarchés, les magasins et les pharmacies dans tout le pays.
- Il est recommandé à la population de se laver constamment les mains et de maintenir une distance sociale.

Si vous avez des questions, contactez le service iPerú de PROMPERÚ :

<u>iperu@promperu.gob.pe</u> / <u>iperulimaapto@promperu.gob.pe</u>

Lima, 10 mai 2021. PROMPERÚ





